

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt neuf juin deux mille vingt-trois à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 37
DATE DE LA CONVOCATION	22/06/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	06/07/2023

OBJET :**Chapelle du Campus des 3 Fontaines - Dépose de l'autel****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET ,
Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc
AUGUSTE , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre
MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , M. Claude BOUTRON , Mme
Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme
Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI ,
Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien
VALERO , Mme Nina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTROYA , Mme Christiane BAR , Mme
Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH ,
Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER , Mme Esther GONON
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Olivier PAUCHON procuration à Mme Maryvonne GRENIER, Mme Françoise DUSSERRE
procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre
MARTIN, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Esther GONON

Absent(s) :

M. Daniel GALLAND, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Christiane
BAR, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions
qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Par délibération en date du 7 avril 2023, le Conseil Municipal a validé la mise à disposition de la Chapelle du Campus des 3 Fontaines, propriété de la Ville de Gap, comme nouvelle affectation pour les répétitions des associations gapençaises proposant la pratique du chant choral.

Quelques aménagements doivent être réalisés dans le but d'adapter ce lieu pour les répétitions de ces ensembles musicaux et vocaux, c'est pourquoi il convenait de démonter et retirer l'autel qui était présent au sein du chœur de cette Chapelle.

Le Diocèse de Gap ayant souhaité récupérer cet autel, il a été convenu qu'il participerait pour moitié aux frais engendrés par cette opération, qui s'élèvent au total à 15 900 € TTC.

Par conséquent, la Ville de Gap effectuera l'avance en réglant la facture dans sa totalité, puis un titre de recette d'un montant de 7 950 € sera émis à destination du Diocèse de Gap, correspondant au remboursement de la moitié du montant total de la facture.

Décision :

Il est proposé, sur avis favorable de la Commission des Finances et du Budget du 20 juin 2023 :

Article unique : d'approuver la participation financière du Diocèse de Gap à la dépose de l'autel pour un montant de 7 950 €, correspondant à la moitié des frais de cette opération.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 39

- ABSTENTION(S) : 2

Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN

Le Maire



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Christiane BAR

Transmis en Préfecture le :

Affiché ou publié le :

14 06 2023
13 07 2023